



Baie-Comeau, le 7 mars 2023

Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances du Québec  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Demande de financement pour un projet pilote en transport aérien régional

---

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous désirons vous soumettre une demande de financement, dans le cadre du budget provincial de mars 2023, pour un projet pilote permettant aux aéroports de Baie-Comeau et Mont-Joli de relancer le transport aérien dans leur région. Ces deux aéroports appartiennent à des organisations municipales, soit la MRC de Manicouagan pour l'aéroport de Baie-Comeau et la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli, pour ce dernier.

#### **Mise en contexte**

Comme vous le savez, le transport aérien régional a été mis à mal partout au Québec par la pandémie de COVID-19. La baisse d'affluence dans les aéroports a affecté les transporteurs aériens de façon majeure, tout comme leurs employés. Concernant les aéroports régionaux, les répercussions financières ont été différentes pour chacun puisque plusieurs appartiennent aux gouvernements fédéral ou provincial et ces derniers ont absorbés les pertes de revenus causés par la diminution d'achalandage durant la pandémie.

Votre gouvernement a bien supporté les aéroports appartenant aux organisations municipales durant cette période avec le Programme de soutien aux aéroports régionaux (PSAR) et nous vous en sommes très reconnaissants.

La fin de la pandémie a permis la relance des activités aériennes mais le contexte demeure très difficile. Différents enjeux subsistent pour les transporteurs, principalement au niveau du personnel. Ces enjeux occasionnent des problématiques majeures en termes de fiabilité et de stabilité des dessertes pour les voyageurs.

Ces problèmes, jumelés aux pertes d'habitudes des usagers du transport aérien et aux délais liés à la sûreté aéroportuaire, se traduisent par une nette diminution de la clientèle comparativement à la période prépandémique. Pour les aéroports régionaux, les pertes monétaires qui en découlent sont extrêmement difficiles à supporter par les organisations municipales qui en sont propriétaires, et ce, pour encore quelques années.

Actuellement, les aéroports de Baie-Comeau et de Mont-Joli sont desservis de façon inappropriée par les transporteurs en place. Les aéronefs utilisés sont de trop petites envergures, sans service ni même de toilettes. De plus, les horaires sont inadéquats par rapport aux besoins de la clientèle et la fiabilité est inexistante; à plusieurs occasions les avions ne se présentent pas ou accusent beaucoup de retard.

### **Projet pilote**

Nous en sommes donc à l'élaboration d'un projet pilote pour une desserte exclusive de nos aéroports en fonction d'horaires bien précis, et ce, sur une base régulière. Nous nous affairons à la rédaction d'un appel d'offres à l'attention des transporteurs régionaux. Toutefois, ledit projet ne pourra fonctionner que si l'on supporte financièrement les deux aéroports et le transporteur dont l'offre aura été retenue au terme du processus d'appel d'offres. Pour ce dernier, un délai de grâce devra lui être accordé au niveau des frais aéroportuaires car il aura à regagner la confiance de la clientèle, recréant ainsi leurs habitudes en faveur du transport aérien, en démontrant son assiduité ainsi que la qualité de son service et de ses appareils. Nous croyons que l'achalandage augmentera progressivement, mais une période de **deux ans** est envisagée, voire nécessaire, pour la reconstruction de ce marché.

Comme il est impossible pour les aéroports de Mont-Joli et Baie-Comeau de traverser une telle période sans toucher de revenus en contrepartie des services dispensés, nous souhaitons que le gouvernement du Québec puisse absorber ces frais aéroportuaires à même l'enveloppe résiduelle du PSAR ou toute autre source de fonds disponible, le cas échéant.

**En réponse à l'appel d'offres qui sera éventuellement lancé conjointement par nos organisations, selon le type d'avions qui pourra être utilisé par les transporteurs, la fréquence de desserte requise et autres, les frais aéroportuaires prévus se situent entre 600 000 \$ et 1 000 000 \$ par année. Ces frais permettront une desserte par un appareil de 50 à 72 sièges. Lesdits frais permettront aux deux aéroports de survivre financièrement pendant cette période de rétablissement du marché.**

Cependant, pour le transporteur qui aura remporté l'appel d'offres et qui voudrait continuer à offrir des billets à 500 \$ ou moins par l'entremise du Programme d'accès aérien aux régions (PAAR), il faudrait continuer à le supporter minimalement pour ces deux années. Le programme doit se terminer au 31 mars 2024, mais comme il est moins populaire que prévu, ne serait-il pas possible de le prolonger d'une année, soit pour notre projet pilote à tout le moins?

En terminant, nous réitérons que votre support, ainsi que celui de votre gouvernement, sont sans équivoque une condition *sine qua non* à la relance du transport aérien dans nos régions respectives et à la réussite du projet pilote que l'on souhaite mettre sur pied suivant un appel d'offres à réaliser à la fin du printemps 2023. Celui-ci sera élaboré avec la collaboration des fonctionnaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'assurer la conformité aux différentes normes.

Merci de l'immédiate attention que vous accorderez à notre demande de financement. Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire ou complémentaire.



**Marcel Furlong**  
Préfet élu MRC de Manicouagan



**Bruno Paradis**  
Maire de Price et préfet MRC de la Mitis  
Président, Régie intermunicipale de  
l'aéroport régional de Mont-Joli

c.c. M<sup>me</sup> Geneviève Guilbeault, vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la Mobilité durable

M<sup>me</sup> Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

M<sup>me</sup> Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M. Yves Montigny, député de René-Lévesque et adjoint gouvernemental à la ministre des Transports et de la Mobilité durable (volet Transport aérien régional)